

Le Poulainvillois



HORAIRES DE LA MAIRIE :

Mardi : 11h-12h30
14h-16h30.

Mercredi : 10h-12h.

Jeudi / Vendredi : 11h-12h30.

Samedi : 10h-12h.

Téléphone : 03.22.43.26.16

Messageries : m.caridroit@amiens-metropole.com

blandurel@ville-poulainville.fr

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 11h à 15h.

Samedi de 10h30 à 12h.

Téléphone : 03.22.43.46.19

Fermé du samedi 22 décembre inclus au lundi 31 décembre inclus.

RECENSEMENT DE LA POPULATION URGENT

Suite à un désistement, la commune recherche un agent recenseur afin d'effectuer le recensement de la population à compter de janvier 2019 jusque février 2019.

Merci de déposer en mairie une lettre de motivation et un CV.

BIENTOT 2019

A l'aube de la nouvelle année, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous invitons



à la Cérémonie des Vœux du Maire le Samedi 05 Janvier 2019 à 18 h à la Salle des Fêtes.

Le Maire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE-PROJET DE SAGE "Somme aval et cours d'eau côtiers"

Le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) "Somme aval et cours d'eaux côtiers" est soumis à enquête publique du 03 décembre 2018 au 08 janvier 2019.

Ce projet fixe les objectifs généraux et les moyens prioritaires pour améliorer ou préserver la qualité des ressources en eau et milieux aquatiques dans le périmètre du SAGE. Cette enquête concerne 569 communes dont Poulainville. Le dossier d'enquête, ainsi que les modalités pour formuler observations et propositions sont consultables sur papier dans les mairies de 19 communes (dont Amiens), sur le site de la mairie de Poulainville www.ville-poulainville.fr/mairie/enquetes_publicques et sur le site internet de la Préfecture (<http://www.somme.gouv.fr/Politiquespubliques/Environnement>).

PERMANENCE URBANISME EN MAIRIE

Dans le cadre de la convention entre la commune de Poulainville et la Communauté d'Agglomération d'Amiens-Métropole pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, une permanence avec Monsieur Joël AIMARD, instructeur à la ville d'Amiens aura lieu en mairie le **jeudi 06 décembre 2018 de 9h30 à 11h30**.

Cette permanence a pour but de répondre à vos questions concernant des travaux que vous seriez éventuellement amenés à entreprendre pour votre habitation. Si vous êtes intéressé et afin d'éviter trop d'attente, il est plus prudent de prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie de Poulainville (03.22.43.26.16).

ILLUMINATIONS

La commission « Illuminations » passera dans le village entre les fêtes de Noël et du Nouvel An.

INSCRIPTIONS LISTE ÉLECTORALE : Rappel pour les nouveaux habitants

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale de Poulainville, il vous suffit de passer en mairie avec votre carte d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un Cerfa d'inscription disponible en mairie.

VOUS AIMERIEZ DEVENIR PROPRIETAIRE A POULAINVILLE ?

Venez découvrir le nouveau lotissement et profitez de 2 journées d'information les 7 et 8 décembre, de 10h à 12h et de 14h à 17h, salle des associations.

Lors de ces permanences, vous pourrez rencontrer des conseillers techniques pour vous accompagner dans votre projet de construction et réserver une parcelle de terrain à bâtir. Une visite est prévue sur le site et une simulation de financement est possible.

FRESQUE SUR LE TRANSFORMATEUR

Nous rappelons que la fresque du transformateur de la route d'Allonville a été entièrement financé par la Fédération Départementale d'Electricité et Enédis. Ipsn